



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### COVID 19 MESURES DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE

09/04/20

Le préfet de l'Aisne a réuni cette semaine par audioconférence, comme il le fait une fois par semaine, les principaux acteurs économiques et établissements financiers de l'Aisne, avec le Conseil régional et le Conseil départemental, afin de faire le point sur l'impact économique de la situation exceptionnelle actuelle et sur la mise en œuvre des mesures de soutien.

A ce jour, **3787 demandes d'entreprises pour de l'activité partielle** ont été enregistrées, représentant **33870 salariés**. Aucun dossier complet n'a été refusé et les indemnisations commencent à être effectuées.

De plus, le **fonds de solidarité mis en place par l'État est accessible** depuis le début avril : il permet le versement d'une aide défiscalisée allant jusqu'à 1500 euros aux plus petites entreprises, aux indépendants, aux micro-entrepreneurs et aux professions libérales, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 million d'euros et qui ont fait l'objet d'une fermeture administrative ou ont perdu au moins 50% de leur chiffre d'affaires en mars 2020 par rapport à mars 2019. Ce fonds sera complété par une aide du Conseil régional et des intercommunalités qui le souhaiteront.

**1897 dossiers** en ont déjà bénéficié dans l'Aisne pour un montant moyen de 1303 euros, représentant une aide de près de **2,5 millions d'euros** au total.

Enfin, le dispositif de **prêt garanti par l'État** est activement sollicité. Les entreprises ont jusqu'à la fin de l'année pour pouvoir présenter une demande auprès leur banque. Il n'est donc pas nécessaire, en fonction de leurs besoins, de précipiter celle-ci.

L'État, la région, le département, l'URSSAF, l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et financiers, sont mobilisés pour accompagner notre économie pendant cette phase très difficile et pour permettre un retour à la normale dans les meilleures conditions possibles.

*Retrouvez l'ensemble des aides économiques nationales à l'adresse électronique suivante :*  
**[www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises](http://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises)**

#### Préfecture de l'Aisne

Tél : 03 23 21 82 15 – 06 85 47 34 69 – 06 07 98 05 83

Mél : [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)

[www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)

Bureau de la représentation de l'État

Pôle départemental de la communication interministérielle



Préfet de l'Aisne



@Prefet02



@Prefet02